

Fribourg : projet fiscal

Autor(en): **bg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

FRIBOURG : PROJET FISCAL

Lors de la première session que dirigera en février Elisabeth Déglise, nouvelle et première présidente (pdc) du Grand Conseil fribourgeois, il sera question, entre autres, d'adapter le régime fiscal fribourgeois à deux nouvelles lois fédérales : la LPP et le nouveau droit matrimonial. Beau programme pour une femme politique qui a toujours mis la famille au premier rang de ses préoccupations.

Le projet de révision a été présenté par le conseiller d'Etat, directeur des finances, Félicien Morel (ps). Il prévoit :

- l'égalité des conjoints en matière fiscale. Les droits et les devoirs exercés par un époux et tout acte ou communication de l'autorité fiscale adressés à un époux, lient l'autre époux. S'il n'y a qu'une déclaration fiscale par couple, elle pourra être signée par l'un des conjoints ou les deux. Cela entraîne la solidarité des époux pour la totalité de l'impôt, sauf en cas d'absence ;

- la baisse du taux imposable pour le revenu familial à 60 %.

Le Conseil d'Etat, premier en Suisse romande, se conforme ainsi à un arrêt du tribunal fédéral du 13 avril 1984 sur l'imposition des couples mariés. La Haute cour avait retenu deux principes : la charge fiscale des couples mariés ne doit pas être plus élevée que celle des célibataires ou concubins disposant chacun de la moitié des revenus. Et le dégrèvement prévu doit être applicable à tous les couples, indépendamment du fait qu'un seul conjoint ou les deux exercent une activité lucrative. Cela semble évident et pourtant...

Pourquoi 60 % et non pas 50 % ? Parce qu'une marge de 10 %, toujours selon le Tribunal fédéral, ne viole pas le principe d'égalité entre couples mariés et concubins. Ainsi, pour un revenu de 50 000 francs, il y aura pour les couples mariés une charge supplémentaire de 6,89 % par rapport aux concubins. Ce sont les calculs de la Direction des finances.

Une séparation complète des revenus, 50-50, entraînerait une diminution de 36 millions de francs dans les caisses de l'Etat. Ce que le canton de Fribourg ne pourrait apparemment pas supporter. D'ailleurs, selon le gouvernement, « ce principe est trop absolu et ne repose dans les faits sur aucune réalité économique et sociale ». Sur l'exercice 83, par exemple, le revenu brut de l'épouse par rapport au total du revenu familial ne dépasse pas 24 %. (Voilà une constatation bien intéressante. Qu'en sera-t-il dans 20 ans ?)

Quant aux déductions sociales, jusque là admises, elles ne s'appliqueront plus désormais qu'aux revenus très modestes. Enfin, au chapitre de la prévoyance

professionnelle (LPP), toutes les primes et cotisations payées à des institutions de prévoyance (2e pilier) seront déductibles du revenu, y compris les cotisations pour les prestations supplémentaires. Quant à l'épargne, les bénéficiaires du 2e pilier pourront déduire un montant annuel maximum de 4 150 francs. En contrepartie, les prestations fournies par les

institutions de prévoyance seront entièrement imposables à titre de revenu.

Le projet se tient. En février, les députés diront ce qu'ils en pensent. Le législatif décidera si le canton de Fribourg sera le premier canton romand à admettre l'égalité des époux et un régime fiscal adapté aux nécessités de l'heure. — (bg)

AGENDA

WENDO A NEUCHATEL

Un cours de Wendo (cours d'autodéfense pour les femmes, et donné par des femmes) a été mis sur pied par l'ADF du Littoral neuchâtelois. Il aura lieu le samedi 22 et le dimanche 23 février à Neuchâtel, de 10 h à 16 h. Renseignements et inscriptions : Claire-Jeanne Mojon, 11a rue de la Cure, 2035 Corcelles NE, tél. (038) 31 73 96 (le soir).

LYCEUM-CLUB GENEVE

3, promenade du Pin

Judi 20 février, 20 h 30 : poèmes de Federico Garcia Lorca, danse et intermèdes de guitare. Guitare : Lupe de Azpiazu ; danse : Carmen Cadiz ; récitants : Monique Patek et Antonio Vargas. Œuvres réalisées pour la guitare par José de Azpiazu.

Judi 27 février, 18 h 30 : récital chant et piano de musique russe (Prokofiev, Schnittke, Shostakowitch, Rachmaninoff, Mussorgski). Chant : Yvonne Naef ; piano : Mireille Belenot.

LYCEUM-CLUB GROUPE VAUDOIS

Rue de Bourg 15
1003 Lausanne

Vendredi 7 février à 17 h : Récital de **Marlies Nussbaum**, pianiste (Zurich). Au programme des œuvres de L. van Beethoven, F. Schubert, B. Bartok et F. Chopin. Entrée non membre : 5 francs.

Vendredi 14 février à 17 h : **Angela Ghelber**, récital consacré à sa nouvelle plaquette de poèmes intitulée « Le danseur de corde ». Avec la collaboration de **Mireille Kuttel**. Signatures. Entrée non membre : 3 francs.

Mercredi 19 février de 18 h 30 à 20 h 30 : Cénacle littéraire : **Le Signal**. Causerie-récital de **Francine Gehri** : « La nécessité vitale des contes ».

Vendredi 21 février à 17 h : **Yvette Z'graggen**, écrivain genevois : « De l'autobiographie au roman ». Signera son nouveau roman : « Cornelia ». Entrée non membre : 3 francs.

Vendredi 28 février à 17 h : Un film d'**Huguette et André Maier-Huguenin** : « Les Trois Sœurs » (histoire vraie). Entrée non membre : 3 francs.

LYCEUM-CLUB

Groupe de Neuchâtel
Fausses-Brayes 3, 2000 Neuchâtel

Mardi 11 février, 17 h : autocritique poétique ou le dialogue avec soi-même, par **Luce Péclard**, poétesse.

Dimanche 16 février, 17 h 30 (Fausses-Brayes 1) : **Pascal Savary**, violoniste et **Bibiana Bruno**, pianiste (œuvres de Mozart, Beethoven, Brahms et Pugnani-Kreisler).

Lundi 10 février, Collège Latin, 20 h 15 : rencontre avec **Gabrielle Faure**, écrivaine.

ADF GENEVE

Cours d'expression orale

Le cours aura lieu du 24 février au 10 mars, les lundis et les jeudis, à 20 h 30, à la Taverne de la Madeleine. Animateur : **Gérald Chevolet**. Prix : 100 francs. Délai d'inscription : 17 février. S'inscrire par téléphone au 82 32 30 (matin) ou au 45 33 71 (midi et soir), ou par écrit auprès de **A. von Rotz, 8, Hugo de Senger, 1205 Genève**.

ORPER A LAUSANNE

Quatre stages d'orientation personnelle sont prévus à Lausanne dès le 24 février. Ils sont destinés à toutes celles qui désirent rencontrer d'autres femmes, analyser et comprendre des situations de la vie quotidienne. Ils portent sur les thèmes suivants : échange, expression créative, expression corporelle, expression verbale. Pour tout renseignement, s'adresser à **Tania Martin**, rue de la Paix 6, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. (021) 54 21 73 ; et à **Jeannine Nicolier**, ch. des Osches 61, 1009 Pully (tél. (021) 28 15 07).

MAISON DE LA FEMME

Eglantine 6, 1006 Lausanne

Judi 6 février : assemblée générale extraordinaire de l'Association pour les Droits de la Femme, groupe de Lausanne, suivie à 20 h 30 d'un débat contradictoire public sur l'entrée de la Suisse à l'ONU.